

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2009.

Présents : Messieurs COLLETTE BARRUET POULAIN LAURENT LEHMANN MESSIO TOFFIN PARROT WRZOCHOL MELO.
Mesdames MAGNOLER VERCRUYSSSE CORDIER THOMAS

Absent non excusé : Monsieur Philippe DUCROCQ.

Secrétaire : Monsieur Eric BARRUET.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- Test de fumée printemps
- Prolongation du contrat d'affermage jusqu'à la fin décembre 2009 avec la Lyonnaise des eaux.
- Délégation à la DDA pour assistance du service public d'assainissement.
- Création d'un syndicat des eaux usées entre les Ageux/St Martin Longueau et Bazicourt.
- Enveloppe parlementaire.
- Chicane au Clos du Poncelet.
- Informations diverses.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Remarque de Monsieur PARROT :

- Assainissement rue des Ecoles et rue de la Madelon : Manque d'information sur le dossier.
- Monsieur PARROT souhaite que lors des votes contre ou abstention son nom apparaisse.
- Rémunération du coordonnateur : il signale qu'il avait demandé lors de la séance si le coordonnateur a déjà été rémunéré à St-Martin-Longueau réponse est faite que non.
- Délégation au Maire sur les emprunts : pourquoi une délégation au Maire pour les emprunts ?

La secrétaire de mairie signale qu'étant donné que le Maire a reçu une délégation concernant la signature de passation des marchés pour un montant de 90 000 € et dans la mesure où le conseil municipal vote au budget un emprunt de ce montant, il serait judicieux de déléguer le Maire de façon à éviter de réunir le CM à chaque fois.

Panneaux publicitaire : Il souhaite savoir si la demande de contrat auprès des publicitaires a été engagée, Monsieur le Maire répond que c'est en cours.

TEST DE FUMÉE PRINTEMPS 2009

Les membres du conseil municipal doivent délibérer sur l'accord de ces tests et sur le montant de 4772,04 €

Vote pour à l'unanimité des membres présents.

PROLONGATION DU CONTRAT D'AFFERMAGE JUSQU'À LA FIN DÉCEMBRE 2009 AVEC LA LYONNAISE DES EAUX.

Philippe POULAIN informe que la DDEA chargée de l'établissement du contrat commun, demande une prolongation du contrat d'affermage jusque fin décembre 2009 pour instruire la mise en place du dossier, les démarches d'intercommunalité étant plus lourdes (délibérations de toutes les communes concernées etc...).

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

DÉLÉGATION À LA DDA POUR ASSISTANCE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT.

Philippe POULAIN demande l'accord du conseil municipal pour confier à la DDEA la délégation pour constituer le dossier d'appel d'offre dans le cadre de l'entretien des réseaux d'eaux usées pour notre commune pour un montant de 2 993 € H.T.

Madame THOMAS souhaite participer à ces réunions qui auront lieu en journée.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ces deux points.

CRÉATION D'UN SYNDICAT DES EAUX USÉES ENTRE LES AGEUX/ST MARTIN LONGUEAU ET BAZICOURT.

Monsieur POULAIN avait distribué au préalable un projet de statuts et demande si des remarques sont à faire, il donne lecture de celui-ci.

Remarque de Madame THOMAS : Il n'est pas nécessaire de faire figurer le nombre de collectivités concernées de façon à ce que d'autres collectivités puissent en faire partie.

Remarque de Monsieur PARROT :

Article .2 : chaque commune devra assumer toute extension de développement de son réseau d'eaux usées. En cas d'investissement lourd, quelle répercussion sur la commune ?

En cas d'investissements pour la création d'un nouveau lotissement, les réseaux seront financés comme maintenant, le but serait, si le conseil municipal le décide, de faire appliquer la P.V.R pour compenser en partie le coût, le reste serait pris en charge par la commune, on ne peut pas décider d'augmenter le nombre d'habitants, de recevoir de nouvelles taxes d'habitation, foncier et foncier non bâti, permettre d'avoir de nouveaux enfants dans l'école et ne pas accepter de participer aux charges inhérentes à cette extension.

Le SITTEUR prend en charge pour l'instant, le traitement des eaux et le fonctionnement de la nouvelle station d'épuration, il n'envisage pas pour l'instant de s'occuper des réseaux.

La facture du contribuable sera t-elle augmentée ?

A priori non, il y aura des frais de fonctionnement en plus pour le syndicat des eaux usées des Ageux (Bazicourt/St Martin/Longueau et les Ageux) des frais de secrétariat qui seront minorés au maximum.

Les frais d'affermage du réseau de la commune devraient être négociable de par le nouveau contrat.

Le siège proposé du syndicat sera Bazicourt car le secrétaire a déjà une expérience du syndicat des eaux potables, le nombre d'heures reste à déterminer.

Monsieur PARROT fait une remarque article 5 : pourquoi « sans débat », il trouve que cette proposition n'est pas très démocratique.

Article 7 : Madame THOMAS propose de demander 6 membres au lieu de 5 au bureau.

Monsieur MELO demande si une rémunération est prévue pour le Président, Monsieur POULAIN signale que non mais cette question sera posée aux deux autres communes.

Monsieur MELO demande que cela figure aux statuts de façon à ce que les conseils municipaux soient sollicités en cas de modification.

Madame THOMAS souhaite que le Président puisse être rémunéré, que dans tous les syndicats cela se fait, Monsieur MELO n'est pas d'accord car il souhaite que les CM soient sollicités en cas de changement et non qu'ils soient mis devant le fait accompli dans le sens où la décision ne serait prise que par les membres du conseil syndical.

Madame THOMAS demande que le paragraphe des contributions communales (répartition), figure dans le règlement intérieur et non dans les statuts.

Article 15 : remarque de Madame THOMAS faire figurer « répartition à la date d'entrée du Syndicat » car il ne serait pas logique qu'une commune qui a intégré le syndicat par exemple 2 ans auparavant bénéficie de la répartition au même titre qu'une commune qui est au syndicat depuis sa création.

Monsieur POULAIN demande aux conseillers municipaux d'étudier le règlement et d'y faire des remarques si nécessaire.

ENVELOPPE PARLEMENTAIRE.

L'enveloppe proposée est de 14 000 € (50% du prix H.T)

Le Projet cantine et le projet d'aménagement de la plaine de jeux seraient concernés par l'enveloppe.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur les projets d'équipement complémentaire de cantine associé au renouvellement des équipements des salles dédiées aux familles et aux associations et à l'équipement d'un espace jeux pour enfants sur le terrain attenant à la cantine à hauteur de 28 000 € H.T qui doivent être transmises pour le 15 février prochain.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.

CHICANE AU CLOS DU PONCELET.

Monsieur TOFFIN prend la parole et signale que compte tenu des difficultés à faire respecter la limitation de vitesse, la commission a demandé d'acquérir des GBA temporairement (pour un mois) de façon à en vérifier l'efficacité et de les installer définitivement par la suite.

Un arrêté communal sera pris par le Maire pour la mise en place de la signalisation verticale temporaire.

Remerciements à Monsieur MESSIO pour avoir obtenu le prêt du matériel à titre gratuit.

Le conseil municipal vote pour cette installation à l'unanimité.

DELIBERATION CONCERNANT LA PARCELLE LESUEUR :

Monsieur COLLETTE rappelle que l'Etat est propriétaire des parcelles Z 648, 649, 650, depuis 2000. Le service des domaines souhaite les mettre en vente au prix de 120 000 € à un promoteur privé ou public.

Il est proposé de faire valoir le droit de priorité de la commune prévu à l'article L 240-1 du code de l'urbanisme en délibérant sur le texte proposé.

Ces propositions portent sur la réalisation d'une opération de logements, d'aménagement d'espaces publics et de jardins familiaux à échéance de 60 mois.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition de l'entité foncière appartenant à l'Etat.

Madame THOMAS signale que le budget n'étant pas voté, la décision est prématurée.

La délibération sera prise lors de la prochaine réunion.

P.V.R :

Monsieur POULAIN donne des informations sur la délibération concernant l'instauration sur le domaine communal de la PVR,

Une délibération avait été prise lors du mandat précédent.

Madame THOMAS demande si elle a été appliquée pour les travaux de la rue D.Eve, il lui est répondu que non.

Les membres du conseil votent pour sauf 4 abstentions (M. Parrot, Lehmann, Mme Thomas et magnoler).

Suite au vote il est proposé de revoir ce point avant d'appliquer la PVR.

INFORMATIONS DIVERSES.

Madame BALAGNY Fabienne, professeur des écoles est décédée, ses obsèques se dérouleront jeudi prochain à 15H30, une gerbe sera faite de la part du conseil municipal.

ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ADJOINTS TECHNIQUES ;

Monsieur le Maire rend compte des réunions qu'il a eu avec le personnel technique et qu'avec leur accord deux sur trois annualiseraient leur temps de travail.

Une traçabilité des travaux réalisés par semaine sera consignée et consultable en mairie.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 mars prochain.

Monsieur PARROT a vu dans le dernier compte rendu de commission sécurité que les jeunes posent problème il souhaite que l'on précise qu'il s'agit de certains jeunes et que tous ne sont pas de St-Martin. Il souhaite qu'une réflexion soit menée en leur faveur.

Monsieur BARRUET répond que depuis 2006 la commune n'est plus compétente en matière d'animation jeunesse, la compétence ayant été cédée définitivement à la CCPOH qui développe de nombreuses actions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.

Le Maire.

Le secrétaire

Les conseillers